

REGLEMENT FIRCAS 2022

(MAJ . 27.04.22)

1. Conditions de participation aux courses du championnat d'Alsace

Le pilote (ou copilote) doit :

- être âgé d'au moins 5 ans révolus le jour de la course
- disposer d'un véhicule conforme au règlement technique
- avoir acquitté les droits d'inscription de course
- avoir une licence valide le jour de la course (pour l'assurance, voir point 11)
- coller sur sa caisse de manière apparente la publicité des sponsors de la FIRCAS et de l'organisateur de la course.

Un participant peut :

- être inscrit dans deux catégories différentes maximum ou dans deux équipages différents de la même catégorie (dans ce cas là, une fois pilote et une fois copilote)
- partager son véhicule avec un autre pilote/équipage (voir point n°10.2 « doubles »)

Pour toutes les catégories, le pilote participant à une course, doit pouvoir présenter à tout moment, sa licence à un officiel de la Fircas.

2. Catégories

Le championnat d'Alsace se court par catégorie et par classe d'âge.

Catégorie « folklorique »

C0	de « 7 à 77 » ans (ou à partir de 5 ans)	folklorique		n° 1 à 99
----	--	-------------	--	-----------

Catégories « loisir »

réservées aux pilotes « locaux » qui ne participent pas au championnat d'Alsace

C1	de 5 à 9 ans	speedcar	2013 à 2017	n° 150 à 199
C2	de 10 à 13 ans		2009 à 2012	n° 250 à 299
C3	de 14 à 17 ans		2005 à 2011	n° 350 à 399
C4	18 ans et +		2004 et avant	n° 450 à 499

Catégories « sport »

C1S	de 5 à 9 ans	speedcar	2013 à 2017	n° 101 à 149
C2S	de 10 à 13 ans		2009 à 2012	n° 201 à 249
C3S	de 14 à 17 ans		2005 à 2011	n° 301 à 349
C4S	18 ans et +		1997 et avant	n° 401 à 449
C5	16 ans et +	sidecar	2006 et avant (pour le pilote et le copilote)	n° 501 à 549
C6	16 ans et +	bobcar		n° 601 à 649
C7	16 ans et +	carrioli		n° 701 à 749

C8	de 6 à 15 ans	kart	2007 à 2016	n ° 801 à 849
C9	16 ans et +		2006 et avant	n ° 901 à 949

Le jury de course se réserve le droit de surclasser un concurrent inscrit en catégorie "loisir" (n'effectuant donc qu'une seule course du championnat) en catégorie "sport", dans le cas où, par exemple, son véhicule et ses chronos sont nettement meilleurs que les autres concurrents locaux

3. Classement d'une course

Sauf en cas de force majeure et pour autant que tous les pilotes aient pu prendre deux départs, la course sera valable pour le championnat..

3.1. Catégories sport / loisir

- Il se fait sur l'addition des 2 meilleurs temps de chaque pilote/équipage.
- Si seulement 2 manches ont pu être concourues, le classement se fera sur le meilleur des 2 temps
- S'il y a des ex-aequo sur l'addition des 2 meilleurs temps, ils seront départagés par le temps de leur meilleure de ses 2 manches. Ils ne pourront pas être départagés sur les temps des autres manches.

3.2. Catégorie C0 "Folklorique"

Chaque organisateur local est libre de définir la façon dont sera établi le classement folklorique.

Celui ci peut par exemple être fait selon un système de vote du public, à l'applaudimètre, ...

Si rien de spécifique n'est prévu, le jury de course effectuera un classement en tenant compte de l'originalité, de la réaction du public, de la finition de la caisse, de l'âge du/des pilote(s).

Cette catégorie n'est pas chronométrée

4. Répartition des points et classement du championnat

- Est déclaré « participant au championnat d'Alsace 2022 », tout pilote ou équipage ayant concouru au minimum à 3 courses du championnat d'Alsace dans l'année.
- Pour le classement final du championnat, on additionne uniquement les meilleurs résultats des deux tiers des courses (arrondi au chiffre supérieur).

Nb de course du championnat	4	5	6	7	8	9	10
<i>Nb max de résultats comptabilisés</i>	3	4	4	5	6	6	7

La répartition des points se fait suivant le classement de chaque course.

Les non-participations au championnat ne peuvent influencer le classement final de celui ci. Donc un pilote non classé au championnat, même classé 1^{er}, ne marque aucun point. Ce serait donc le meilleur des participants au championnat d'Alsace qui obtiendrait le bénéfice des points de la victoire...

Attribution des points :

classement	1er	2e	3e	4e	5e	6e	7e	8e	9e	10e
points	17	14	11	8	6	5	4	3	2	1

Les éventuels ex æquo seront départagés par le nombre de victoires ou de deuxième place, etc, sur l'ensemble des courses de l'année.

5. Déroulement d'une course

- le chronométrage se fait au minimum au 1/100° de seconde avec cellules de départ et d'arrivée.

- Sauf exception, l'ordre de départ est le suivant : (sinon, il devra alors être affiché au départ)

« doubles » - C1 – C2 – C3 – C4 – C5 – C6 – C7 – C8 – C9 – C0

- Sauf exception, les horaires de la course seront sur la base du modèle ci-dessous :

Inscriptions 9h

1^{ère} manche 10h-12h

2^e manche 13h30-15h30

3^e manche 15h30-17h30

remise des prix 18h30-19h

Si l'horaire le permet, en accord avec le jury de course, une 4^e manche peut être organisée. (suivant le nombre de concurrents au départ)

Dans la mesure du possible, un affichage des temps se fera à la fin de chaque manche.

6. Définition des catégories

Est défini comme « caisse à savon » tout véhicule dont la seule énergie motrice résulte de la gravité (et donc de la pente du circuit). Tout autre type d'énergie (moteur thermique, moteur électrique, pédale, ressort, énergie pneumatique...) est donc totalement interdite.



6.1. « folklorique » (C0)

* folklorique toute caisse à savon n'entrant dans la catégorie ci-dessous.

6.2. « speedcar » ou « caisse à savon » (C1 – C2 – C3 – C4)

Véhicule à 4 roues, 1 pilote, direction par un volant, 4 freins, avec ou sans amortisseurs avec un arceau et un harnais de sécurité.

- longueur maxi : 2500mm hors tout

- largeur maxi : 1000mm hors tout (champ. Europe 1200mm)

- Ø maxi des roues : 550mm

Poids maximum :



C1L et C1S	140kg avec pilote
C2L et C2S	160kg avec pilote
C3L et C3S	190kg avec pilote
C4L et C4S	210Kg avec pilote

6.3. « side car » (C5)

Véhicule à 3 roues, 1 pilote et 1 copilote, direction par un guidon sur la roue avant, 2 freins minimum, avec ou sans amortisseurs

- longueur maxi : 2500mm hors tout
- largeur maxi : 1200mm hors tout
- Ø maxi des roues : 500mm
- Poids maximum : 100kg à vide (sans pilote et copilote)



6.4. « bob car » (C6):

Véhicule à 4 roues, 1 pilote et 1 copilote, 4 freins, avec ou sans amortisseurs, carrosserie intégrale avec un arceau et un harnais de sécurité.

- longueur maxi : 2500mm hors tout
- largeur maxi : 1200mm hors tout ; hauteur totale 650mm
- hauteur maxi : 650mm hors tout (sauf éventuel arceau)
- Ø maxi des roues : 450mm
- poids maximum : 330kg avec pilote et copilote



6.5. « carrioli » (C7)

Véhicule à 4 roues, 1 pilote et 1 freineur, matériaux bois uniquement, direction par un guidon ou volant, 2 freins « patins » directement au sol

- longueur maxi : 1850mm hors tout
- largeur maxi : 800mm hors tout ; hauteur totale 650mm
- hauteur maxi : 500mm hors tout
- Ø maxi des roues : 62mm max, en caoutchouc plein
- poids maximum : 80kg sans pilote et copilote



6.6. « kart » (C8 - C9)

Véhicule identique à un karting sans moteur. Sans modification majeure, pièce d'origine karting uniquement

Poids maximum :	
C8	150kg avec pilote (lest interdit)
C9	175kg avec pilote

Karting cotière

7. Sécurité

Le règlement technique en vigueur est celui de la fédération internationale de speeddown (FISD). Chaque participant des catégories sports est tenu de le respecter (disponible sur <https://www.speeddown.eu>).

Les points qui suivent sont surtout des rappels des points de sécurité ainsi que certains aménagements valables uniquement pour les catégories loisirs.

7.1. Equipement du pilote (et copilote) et comportement

7.1.1. Equipement obligatoire :

- casque intégral bien attaché (casque $\frac{3}{4}$, casque de ski et casque de vélo interdit)
- gant (gant de type vélo et gant d'hiver en laine interdit)
- corps complètement couvert : pantalon, veste ou blouson, chaussure fermée
- minerve pour les catégories C1-C2-C3 (sport et loisir)
- une protection dorsale est obligatoire en catégorie C5 (sidecar) et C7 (carricoli), ainsi que des coudières et genouillères

7.1.2. Les parents des concurrents mineurs sont responsables et garants des points de sécurité, du comportement de leurs enfants et du respect du règlement Fircas. Ils représentent légalement leurs enfant(s) auprès des officiels de la Fircas et s'engagent de fait à avoir une attitude et un comportement exemplaire. Tout manquement ou débordement d'attitude fera l'objet d'un rapport à la direction de course qui avisera en fonction des circonstances d'une sanction. (déclassement du concurrent, exclusion des parents, etc...)

Un accompagnateur au départ et un autre à l'arrivée sont souhaités.

7.1.3. **Tout comportement dangereux peut amener à une exclusion de course.**

Ex, non-respect d'un drapeau rouge, comportement inapproprié ou anti-sportif, non-respect du règlement technique, caisse non conforme ou en mauvais état.

7.2. Sécurité des caisses et construction

7.2.1. aucune caisse à savon ne doit présenter d'aspérités tranchantes ou coupantes.(carrosserie latérale hauteur mini 200mm)

7.2.2. chaque caisse devra avoir des freins efficaces sur les 4 roues avec un double circuit de freinage. (2 freins indépendants minimum pour les catégories loisir)

7.2.3. les caisses doivent être conçues pour que le pilote en position assise ne puisse en aucune manière entrer en contact ni avec les roues, ni avec le sol.

7.2.4. le lest doit être fixé de manière inamovible.

7.2.5. il est obligatoire de munir la caisse d'un arceau (tube acier Ø25mm mini, Ø27mm pour Championnat de France) **fixation, norme et dimension voir règlement FISD**

Le comité FIRCAS peut accepter des dérogations pour les catégories loisirs uniquement à certaines courses (à parcours à faible pente comme Hartmannswiller)

7.2.6. Un harnais est obligatoire. Pour les catégories loisirs, il est accepté une **ceinture de sécurité à fixation à 3 points (enrouleurs à bloquer).**

7.2.7. Le directeur de course se réserve le droit de refuser une caisse si celle ci ne répond pas aux règles de sécurité, ou peut décider une descente groupée pour les caisses hors norme.

7.2.8. Pression des pneus maxi 4,9 bars (3,5 bars C8-C9)

7.3. Sécurité du circuit

le circuit doit répondre aux normes de sécurité de la FIRCAS
la circulation de véhicules sur le circuit doit être interdite (arrêté municipal ou préfectoral)

7.3.1. la piste doit être dégagée au mieux de tout gravillon, pierre ou paille, être en bon état et exempte de grilles de regards etc...

7.3.2. des bottes de paille assurent la protection des pilotes en cas de sortie de route, les endroits dangereux sont protégés par une double rangée de bottes. Les pneus sont à utiliser avec l'accord de la FIRCAS.

7.3.2bis. Les chicanes sont matérialisées par des cônes, ou paille si ceux-ci sont déplacés une pénalisation de 3" est ajoutée au temps de la manche.

7.3.3. Pour délimiter la piste des banderoles sont tendues de chaque cotés autorisés aux spectateurs.

7.3.4. il est indispensable d'organiser une station de premier secours

7.4. Commissaires de course

7.4.1. l'encadrement du circuit est assuré par des commissaires placés à vue et équipés de fanions et de sifflets. Il faut 2 commissaires aux endroits stratégiques.

7.4.2. le fanion rouge tendu au milieu de la piste, à environ 1 m de hauteur, indique au pilote l'arrêt obligatoire à cet endroit.

7.4.3. Si un pilote effectue une sortie de route et est arrêté, il ne peut rejoindre l'arrivée qu'après l'accord d'un commissaire ou de la Direction de course

7.4.4. les commissaires doivent porter des chasubles, brassards ou insignes qui les feront reconnaître aisément.

8. Remorquage des caisses (5 au maximum)

- Pour être remorqué au départ, il est nécessaire d'avoir une attache avant et arrière. Chaque pilote devra disposer d'une corde (longueur entre 2 et 3m) avec mousquetons (charge de rupture mini 800kg).

- Les carriolis (C7) sont dispensés du remorquage en raison de leur châssis en bois. Ils seront donc remontés sur une remorque ou sur un plateau

- Le port du casque, des gants et de la minerve est obligatoire pour la remontée ; le pilote installé à l'intérieur du véhicule. (**tenue idem que point 7.1. , carrioli compris**)

Si le parcours et le véhicule remontant les caisses le permettent, 2 rangées de 5 caisses à savon peuvent être accrochées sur une barre fixe à 2 ancrages.

- Il est strictement interdit aux accompagnateurs des pilotes de s'asseoir ou de s'accrocher aux caisses à savon.

9. Pénalités et réclamations

- Les caisses peuvent éventuellement être pesées avant la course et contrôlées pendant celle-ci.

Le surplus de poids est pénalisé comme suit :

- 2Kg.....2/10° de seconde par manche
- 3Kg.....5/10° de seconde par manche
- 4Kg.....1 seconde par manche
- 5Kg.....1,5 seconde par manche

au-delà de 6Kg... départ sur décision du jury de la course

La FIRCAS se réserve le droit d'accorder une dérogation de maximum 10% du poids de la catégorie du pilote pour autant que son véhicule ne dépasse pas 100 kg, dans ce cas précis les lests ne seront pas autorisés.

Si malgré cette règle le poids dépassé les 10% le/la pilote (catégories C1 à C3) sera classé dans la catégorie supérieure.

- En cas de litige, toute réclamation doit se faire sur place au jury de course (l'organisateur local et deux représentants de la FIRCAS). Seul le jury de course peut trancher.

« Pilotes et accompagnateurs soyez sportifs »

- La FIRCAS ne peut être en aucun cas rendue responsable de l'annulation d'une course.

Après l'arrivée du dernier concurrent, un délai de réclamation de 15 minutes est accordé.

Les concurrents devront mandater (dans ce délai), le délégué des pilotes pour leurs doléances, qui en informera la direction de course.

-Un membre du Comité FIRCAS peut sur décision des directeurs de courses rattraper une manche qu'il n'a pas pu effectuer pour des raisons d'organisation de la course ou de résolution de problème technique qui empêche le bon déroulement de la course.

10. Inscriptions

- Les inscriptions sont ouvertes jusqu'à 7 jours avant le jour de la course.

- droits pour 2022 pour chaque course :

11 € par pilote C1-C2-C3-C4-C8-C9

21 € par équipage C5-C6-C7

16 € pour une 2e inscription du même équipage mais inversé

4 € pour C0 (folklorique)

- les pilotes et copilotes devront posséder une licence (compétition ou loisir), voir point 11

- Les noms du directeur de course et de ses 2 adjoints, du responsable sécurité et du représentant des pilotes doivent être affichés à l'inscription ou au départ.

- Les manches se déroulent sur la journée, il n'y aura pas d'exception pour qu'un pilote puisse faire toutes les manches sur une seule demi-journée.

10.1. Numéros de course

- Toute caisse doit présenter une surface visible à l'avant ou sur le côté gauche du véhicule pour poser le numéro (et la publicité éventuelle).
- Le numéro de course fourni par la Fircas doit être apposé en entier (numéro + publicité) sur la caisse, et est valable toute la saison Le refus d'apposer ces publicités doublera le prix de l'inscription. En cas de non-paiement de celle ci, le départ sera refusé au concurrent.
- Afin d'être bien visible par le commissaire officiel du départ, et qu'il n'y ai pas d'erreur possible, tous les autres numéros doivent être masqué.

10.2. « Doubles »

- Est défini comme « double » les pilotes qui se partagent la même caisse, ou un pilote qui participe dans 2 catégories ou 2 équipages différents de même catégorie (en inversant pilotes ou copilotes)
- De ces 2 pilotes ou équipages, l'un des deux portera un « D » à la suite de son numéro de course, ce qui l'oblige de partir tout au début de la manche avec les autres « doubles » (voir point n°5). Il aura ainsi le temps de remonter le parcours pour laisser son véhicule au 2^e pilote, qui partira dans l'ordre avec les autres pilotes de sa catégorie.

11. Licence Fédération des caisses à savon

Une licence "compétition" (annuelle) est obligatoire pour les participants au championnat. Une licence "loisir" est nécessaire pour les participants à une ou deux courses locales (une licence pour chaque course). Au-delà de 2 courses "loisir", le passage en "compétition" est obligatoire.

La licence est obligatoire y compris pour les descentes de démonstration et est à présenter au départ.

La présentation de la licence du participant peut être exigée à tout moment par un officiel de la Fircas (a l'inscription, ou au cours de la journée).

- **fournir deux photos d'identité et un certificat médical pour la licence** (pour cotisation Fédération nationale et assurance pilote) formulaire du certificat médical disponible sur www.fircas.com

Coût des licences par an (assurance incluse) :

Jeune compétition : 20 € Jeune loisir et folklo : 6 € par course

Adulte compétition : 37 € Adulte loisir : 15 € par course, Adulte folklo 8€ par course

12. Location de caisses à savon

La Fircas propose des caisses à savon à la location. A chaque course le nombre et le type de caisse à savon à louer sera différent. (voir site www.fircas.com)
Le tarif de location est de **31€(enfant) ou 41€ (adulte)** et comprend, la location de la caisse avec une minerve, le montant de l'engagement à la course, et une licence « loisir », valable uniquement à une course (Caution 50€ pour la caisse et la minerve)

Ce règlement remplace et annule les précédents.

La Fircas se réserve la possibilité de modifier à tout moment ce règlement.

Le règlement en vigueur officiellement est celui qui est présenté sur le site www.fircas.com .

Le règlement européen est disponible sur <https://www.speeddown.eu>